



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

fonctionnement

Question écrite n° 25286

Texte de la question

M. Richard Mallié demande à Mme la ministre déléguée à l'industrie des indications sur les avantages en nature (locaux, mise à disposition de personnel...) dont bénéficient les syndicats au sein de La Poste. Il lui demande de lui fournir les coûts que représentent ces avantages, en nature, par syndicat, pour les années 2000, 2001 et 2002, ainsi que le coût moyen par agent de l'ensemble de ces avantages en nature, pour l'année 2002.

Texte de la réponse

L'accord signé avec les organisations syndicales le 4 décembre 1998 à La Poste prévoit l'attribution de moyens en personnel et de locaux en fonction de leur représentativité. Ont ainsi été octroyés respectivement en 2000, 2001 et 2002 un nombre de décharges d'activité de service égal à 215, 216, 216 pour la CGT, 116, 132, 132 pour SUD, 158, 145, 145 pour FO, 150, 144, 144 pour la CFDT, 43, 41, 41 pour la CFTC, 14, 14, 14 pour la CGC, 9, 9, 9 pour la FNSA, 9, 5, 5 pour la CSL et en 2001 et 2002, 8 pour l'UNSA. En terme de locaux et pour ces mêmes années, les charges patrimoniales ont été évaluées en KEUR à 532, 623, 673 pour la CGT, 153, 184, 197 pour SUD, 440, 531, 521 pour FO, 604, 636, 678 pour la CFDT, 236, 288, 280 pour la CFTC, 82, 96, 126 pour la CGC. Le coût moyen de ces avantages en nature s'élève à 107 euros par agent pour 2002.

Données clés

Auteur : [M. Richard Mallié](#)

Circonscription : Bouches-du-Rhône (10^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 25286

Rubrique : Syndicats

Ministère interrogé : industrie

Ministère attributaire : industrie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 22 septembre 2003, page 7223

Réponse publiée le : 17 novembre 2003, page 8832